

CHARTRE DE COLLABORATION MUSIQUES ACTUELLES A LAUSANNE

La charte de collaboration a été élaborée à la demande et d'entente entre les parties suivantes :

Le Romandie

La Cave du Bleu Léopard

Le Bourg

Les Docks

Association « Pool Lausanne La Nuit » (26 établissements représentés à Lausanne)

Dans le but de permettre à chacun des lieux concernés par les musiques actuelles, subventionnés ou non, de fonctionner de manière harmonieuse et complémentaire et dans le but de dynamiser l'offre culturelle lausannoise, il a été décidé, en date du lundi 18 juin 2007 à 16.00, de signer la charte de collaboration ci-dessous, fruit de diverses séances entre les personnes et associations concernées.

POINTS DE LA CHARTRE

1. Les associations signataires et les Docks s'engagent à collaborer dans la mesure du possible afin :
 - d'éviter une programmation trop concurrentielle sur une même date
 - d'éviter les surenchères sur les tarifs d'artistes, préjudiciables pour tous
 - de travailler une synergie commune via des rendez-vous réguliers (1x tous les 2 mois min.) entre les programmeurs ou directeurs des lieux concernés

Les Docks en particulier s'engagent, de par leur position de structure subventionnée, dans le but d'éviter toute offre redondante et dans le souci de pérennisation des activités des salles plus petites, à respecter les acquis de celles-ci, en renonçant à une programmation trop régulière d'artistes dits "découverte" (à savoir dont le public potentiel est inférieur à 300 personnes) qui s'inscrivent dans la même ligne artistique que les lieux en question, sauf entente préalable. Tous les concerts sont également en principe payants aux Docks, sans dumping sur les tarifs d'entrée (exceptions type Fête de la Musique).

2. Les soirées privées ou associatives (mais non-étudiantes) qui ont lieu aux Docks sont limitées à 12 par année. Au cas où elles entreraient en concurrence directe avec d'autres clubs, une discussion préalable aurait lieu entre les Docks et les clubs en question et une solution acceptable entre les parties devra être trouvée. Dans le cas où une solution n'est pas trouvée ces soirées seront diminuées.
3. Les accords garantis initialement au Pool par la Municipalité vis à vis des Docks seront respectés à savoir :
 - Fermeture à 2.00 du matin ou au plus tard une heure après la fin du concert si ce dernier devait se prolonger après une heure. Dans ce cas pas d'after – party assimilables à une soirée DJ's
 - Il n'y aura pas de soirées ou de programmation DJ's ou similaires (type live act électroniques quasi identiques à soirées DJ's)

4. La collaboration entre les divers lieux et la relation avec la presse se fera de manière cordiale et en cas de litiges une médiation sera effectuée entre les parties avant toute autre intervention extérieure.

5. Cette charte est valable pour les Docks pour tout successeur à la direction actuelle

Fait à Lausanne le 19 juin 2007

Le Romandie

Stéphanie Apothéloz, Présidente de l'association *...e la nave va*

Renaud Meichtry, Co-programmateur

La Cave du Bleu Léopard

Gilles Wegmüller, Direction Générale

Le Bourg

Sébastien Dubugnon, Co-fondateur

Katarina Trüb, Co-fondatrice

Les Docks

Jean-Marc Moffa, Directeur

Association « Pool Des Clubs »

Olivier Freymond, Président

Thierry Wegmüller, Secrétaire